



## REGLEMENT INTERIEUR sections Football & Basket Ball

Objet : CAMPUS SPORT est un lieu sportif, éducatif, civique et sociale offrant à ses adhérents plusieurs types d'activités physiques.

Il offre à ses jeunes l'opportunité d'apprendre la rigueur du sport de haut niveau ainsi que les rudiments, les aspects techniques et physiques de plusieurs disciplines, dans un cadre ludique et rigoureux. Rigueur dans la pratique du jeu, dans l'engagement, respect, solidarité, loyauté et l'esprit fair-play sont les principales valeurs de CAMPUS SPORT.

Il est ouvert à tous les jeunes, filles ou garçons, à partir de 5 ans, voulant évoluer dans un cadre de mixité sociale, pour acquérir une formation de haut niveau, ponctuée par des stages polyvalents, nationaux et internationaux.

### **Article 1: Visite Médicale**

L'adhérent, ses parents ou son tuteur légal garantit le centre sportif CAMPUS SPORT d'avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à la pratique d'activités sportives, d'avoir pris régulièrement toute précaution nécessaire pour sa santé, d'avoir remis au club dans les 10 jours qui suivent son abonnement, un certificat médical attestant son aptitude à la pratique sportive au sein du club. De ce fait il ne pourra en cas de problème se retourner contre Campus Sport.

### **Article 2 : Inscription & Documents à fournir**

La cotisation annuelle ainsi que les frais d'inscription sont facturés par adhérent et ne sont remboursables sous aucun prétexte. Leur paiement est obligatoire au moment de l'inscription faute de quoi l'adhérent ne pourra pas participer aux séances d'entraînements. Les documents à fournir sont les suivants :

- Fiche d'inscription dûment complétée
- Copie CIN de l'adhérent majeur, du père ou du tuteur pour les mineurs
- Copie acte de naissance ou copie de la page du livret de famille pour les mineurs
- 4 photos d'identité
- Certificat médical d'aptitude physique daté de moins de 1 mois

### **Article 3 : Assurance**

Le club est assuré pour les dommages engagement sa responsabilité civile et celle de son personnel. Le paiement total de la cotisation annuelle couvre

l'adhérent dès lors qu'il pratique sur les terrains appropriés, pendant les heures d'entraînements ou de match. En cas d'accident, un plafond des frais médicaux est pris en charge par l'assurance.

### **Article 4 : Le Joueur**

Tout joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique de son sport favori, dans un bon état d'esprit et dans les règles élémentaires de la vie associative et sportive; il est tenu de participer aux entraînements et aux matchs, prévenir l'entraîneur au moins 48 h à l'avance en cas d'empêchement (sauf cas particulier), accepter les décisions prises par les entraîneurs, éducateurs et dirigeants, respecter le matériel et les locaux ainsi que les locaux des autres sites concernés par les activités du club, respecter les dirigeants, les arbitres, les adversaires, les spectateurs et les équipiers. Il est tenu de se présenter en tenue d'entraînement et présenter son badge à l'entrée du club.

### **Article 5 : Le rôle des encadrants**

Choisi par les dirigeants, leurs compétences techniques et leurs qualités humaines sont leurs principales atouts pour faire le bonheur des petits et des grands ; Ils ont toute l'autorité en matière de choix technique, tactique, pour la composition et la direction des équipes qu'ils entraînent. Ils font en sorte de respecter, et de faire respecter notre environnement tels que les locaux mis à leur disposition et de veiller à les garder dans un excellent état.

### **Article 6 : Entraînement**

La présence aux entraînements est obligatoire. Le joueur arrive une demi heure avant le début officiel de la séance et doit être prêt pour l'heure fixée au préalable. Sa tenue doit être adaptée à la pratique de son sport, crampons si besoin, protège-tibias, short, survêtement. Sa tenue ne doit pas constituer un danger pour lui et ses camarades. Tout objet (montre, bague, chaîne, boucles d'oreilles, bracelets...) est formellement interdit. S'il ne peut pas participer à l'entraînement, il est tenu d'informer l'éducateur de sa catégorie. En cas d'intempéries ou d'incertitudes sur le déroulement d'une rencontre, le joueur doit se renseigner auprès de son entraîneur. Il y a lieu de rappeler que les parents doivent récupérer leur enfant dès la fin de l'entraînement ou à l'heure prévue à l'issue des compétitions. Le club décline toute responsabilité lorsque les parents ne viennent pas

chercher les enfants à l'heure prévue ou que ces derniers rentrent chez eux par leurs propres moyens.

#### **Article 7 : Matches**

La présence régulière aux entraînements est nécessaire pour pouvoir participer aux matches.

Le joueur arrive à l'heure qui lui a été communiquée. Sa tenue ainsi que son matériel doivent être adaptée à la pratique de son sport et à l'identité de notre club. Il doit avoir la tenue remise en début d'année et être en possession de chaussures adaptées au terrain (protèges tibias indispensables pour la section Football). Tout joueur averti pour une faute par un carton jaune ou expulsé par un carton rouge pour des raisons, ou juste verbalisé pour d'autres excès d'engagement pendant les entraînements se verra automatiquement responsable de sa faute et sanctionné. L'académie se réserve le droit de ne pas le faire jouer, tant qu'il n'aura pas été réhabilité par la Commission de Discipline.

#### **Article 8 : Vestiaire**

Les joueurs s'engagent à respecter les locaux mis à leur disposition. Ils sont autorisés à s'y changer tout en précisant qu'il est pour des raisons de sécurité FORMELLEMENT INTERDIT d'y prendre sa douche. Tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur et sera soumis à une sanction disciplinaire, voire financière. Il est impératif de ne pas emmener d'objets ou de vêtements de valeur lors des entraînements et des matches. CAMPUS SPORT décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte ou de dégradation pendant les entraînements, ainsi que lors des déplacements. Tout joueur qui sera surpris en train de fouiller, de voler dans le sac d'un de ces camarades ou convaincu de vol sera définitivement exclu du Club.

#### **Article 9 : Esprit Sportif / Fair-play**

En tout lieu et toutes circonstances, tout adhérent ou parent d'adhérent se doit d'avoir un comportement et une tenue irréprochable. Chaque joueur s'engage à être respectueux de toutes les règles précitées et s'engage pendant les matches comme aux entraînements à respecter le personnel du site, l'adversaire, ses équipiers, ses dirigeants, le public. Tout joueur qui aura un comportement allant à l'encontre de ces principes pourra faire l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent aller de la simple suspension au renvoi définitif sans remboursement de cotisation.

#### **Article 10 : Engagement**

Du fait de la signature de la présente charte les parents ou tuteurs s'engagent :

A accompagner ou veiller à faire accompagner leurs enfants au site des entraînements ou autres sites éventuels dans le cas de compétitions ou autres rencontres à l'extérieur.

Veiller à ce que les enfants aient leurs tenues de sport propre ainsi qu'une paire de chaussures adaptée à la pratique de leur sport. En cas d'absence pour une séance d'entraînement ou un match, prévenir le staff 48 h à l'avance sauf cas de force majeure.

A autoriser le joueur à participer aux séances d'entraînement in situ ou outdoor.

A être transporté par les transports en commun, ou en accompagnement ou covoiture avec les autres parents.

A autoriser les dirigeants ou par délégation les autres responsables de l'académie ou accompagnateurs à faire intervenir un médecin pour pratiquer toute intervention indispensable.

A autoriser à titre gracieux sans aucune contrepartie financière, l'enregistrement, la diffusion de photographie, de vidéos, réalisés dans le cadre des entraînements, des matches, ou autres sorties ou compétitions in situ ou en dehors du site préconisé, et ce sur n'importe quel média, presse, e-presse locale, nationale, internationale, site internet, tv, e-tv, réseaux sociaux, microblogging.

A ne jamais fouler le terrain sans y avoir été convié par un responsable de l'académie.

A ne jamais rentrer dans les vestiaires ou autres locaux alloués pour la formation sans y être invité.

A avoir vis-à-vis de votre enfant, une attitude positive.

A aller voir jouer son enfant, le soutenir, mais laisser les moniteurs faire leur travail, ne pas perturber les séances ni en intervenant, ni en criant, ne pas animer à leur place.

A ne jamais pénétrer sur les terrains pour quelques raisons que ce soit

Je soussigné .....  
Titulaire de la CIN ..... Reconnais avoir lu et accepté le Règlement Intérieur de CAMPUS SPORT et m'engage à le respecter.

SIGNATURE (Précédée de lamentions Lu et Approuvé) :